

CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCES DOMANIALES

N°20/100 - Avis de convention d'occupation du domaine public - Grand Port Maritime du Havre



- Port du Havre -
Publié le 11 Décembre 2020

Publication(s)



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 20/100
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a fait un avis de convention d'occupation du domaine public (OC) en vue de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH).

Il s'agit de la création de pontons, à savoir des pontons de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH).

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a fait un avis de convention d'occupation du domaine public (OC) en vue de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH).

Il s'agit de la création de pontons, à savoir des pontons de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH).

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a fait un avis de convention d'occupation du domaine public (OC) en vue de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH).

Il s'agit de la création de pontons, à savoir des pontons de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et de l'installation d'un ponton de chargement et de déchargement de conteneurs à l'usage du Grand Port Maritime du Havre (GPMH).

Grand Port Maritime du Havre
100000 Le Havre Cedex 01
Tél : 02 32 00 00 00
www.gpmh.com

N°20/100 - Avis de convention d'occupation du domaine public - Grand Port Maritime du Havre

PDF - 526.67 KO

 TÉLÉCHARGER